

L'environnement, c'est dans notre intérêt national

Propositions environnementales

Élections générales – Québec 2022

Table des matières

Notre démarche 3

La vision 4

Les principes 6

Rehausser l'ambition 6

Agir rapidement 6

Être cohérent 6

Être inclusif 7

Recommandations 8

A. Climat et énergie 8

B. Transport et aménagement 9

C. Agriculture et alimentation 10

D. Biodiversité et milieux naturels 11

E. Écofiscalité et économie circulaire 12

F. Gestion intégrée de l'eau 13

G. Gouvernance environnementale et climatique équitable 14

Présentation des organisations 15

Notre démarche

Alors qu'il est de plus en plus urgent d'agir pour contrer la crise climatique et la perte de la biodiversité, 17 groupes environnementaux et citoyens parmi les plus influents au Québec demandent aux partis politiques d'intégrer 48 propositions jugées essentielles en matière d'environnement à leur plateforme électorale et d'en débattre au cours de la prochaine campagne électorale générale.

Plus que jamais, l'environnement est une préoccupation majeure de l'électorat québécois et plusieurs récents sondages démontrent que la crise climatique est la priorité numéro un des électeurs et électrices. Prendre les bonnes décisions maintenant, c'est préparer le Québec à faire face aux défis qui nous attendent, c'est rendre nos milieux de vie plus agréables, plus sains, plus équitables, plus verts, plus résilients.

Cette liste de recommandations non partisans n'est pas exhaustive et nous encourageons toutes les formations politiques à dépasser ce cadre¹. Toutefois, notre regroupement estime que ces différentes propositions constituent une base environnementale minimale solide pour les plateformes électorales de tous les partis.

¹ Nous suggérons fortement la lecture de la [Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité](#) du Front commun pour la transition énergétique, ainsi que des [Indicateurs du bien-être au Québec](#) proposés par le G15+.

La vision

Au cours des deux dernières années, marquées par la pandémie, la population québécoise a changé ses habitudes et s'est constamment adaptée. Le gouvernement a introduit des règles, des contraintes, des mécanismes de prévention et de protection. Ce n'était pas de gaité de cœur, ce n'était pas pour des raisons économiques. C'était pour répondre à la crise. C'était pour des raisons de santé publique et de résilience. Cette coopération a démontré que la population québécoise se soucie du bien-être collectif.

Les demandes du milieu environnemental pour protéger la biodiversité, créer des milieux de vie sains et combattre les changements climatiques ne visent pas qu'à répondre à des intérêts strictement environnementaux, mais visent aussi à améliorer l'économie, la santé publique et la résilience face aux enjeux climatiques. La nature nous apporte de nombreux bienfaits et services écologiques essentiels au bon fonctionnement de la société et doit être prise en compte dans toutes les décisions gouvernementales. C'est dans notre intérêt national, particulièrement devant les risques que posent les changements climatiques sur les milieux de vie, les espèces et les populations les plus vulnérables. Pour lutter contre la double crise climatique et de la biodiversité, nous devons protéger et mettre en valeur notre nature au Québec.

Pour atteindre ces ambitions, nous devons changer nos habitudes individuelles et collectives. En transport, par exemple, nous ne pouvons pas simplement changer la mobilité à essence pour une mobilité électrique. Nous devons plutôt réduire le nombre de véhicules sur les routes et leur grosseur qui congestionnent les banlieues et les centres urbains. Nous devons aussi envoyer les usagers vers des modes partagés, collectifs et actifs. Nous devons cesser d'ajouter les modes de transport et les kilomètres de routes. Bref, nous devons cesser de planifier la mobilité avec des projets routiers dignes du siècle dernier.

Pour assurer une prospérité durable et équitable, nous devons aussi nous attaquer à l'étalement de la banlieue, qui exacerbe la dépendance à l'automobile et diminue notre autonomie alimentaire en grugeant nos terres agricoles. Nous pouvons et nous devons faire mieux avec moins en misant, entre autres, sur une consommation énergétique plus sobre et des pratiques de consommation et de mise en marché plus responsables. Pour conserver nos acquis naturels, il faut également établir des aires protégées interconnectées afin de mieux protéger et rétablir la biodiversité.

Il faudra surtout adapter le Québec à la réalité des changements climatiques, à leurs impacts sur les infrastructures, les chaînes d'approvisionnement, l'environnement et les populations les plus vulnérables. L'actuelle Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Québec couvrait la période 2013-2020. Or, la situation a beaucoup changé au cours des 10 dernières années. La crise climatique s'est accélérée et ses impacts se font de plus en plus sentir sur la nature et sur les collectivités québécoises. De plus, ses impacts se font ressentir

de manière disproportionnée sur les communautés racialisées, marginalisées et à faible revenu. Il est donc primordial de mettre à jour la Stratégie d'adaptation en prenant compte des recommandations issues de ce présent document.

La diversité des 48 propositions démontre clairement que prendre action sur les dossiers environnementaux, c'est aussi agir sur d'autres fronts, par exemple ceux relatifs à la santé publique, à l'économie, à la sécurité publique, à la justice sociale, etc.

Nous ne pouvons plus prétendre qu'il est possible de concilier notre approche économique traditionnelle avec les défis environnementaux contemporains. Nous devons plutôt accepter l'idée qu'il faut adapter notre économie dans les limites écologiques et climatiques actuelles. Cet urgent virage doit s'entreprendre sans plus tarder durant la prochaine législature.

Les principes

Rehausser l'ambition

Oser se doter d'objectifs ambitieux dans toutes les sphères d'activités est essentiel pour mettre en place les actions nécessaires à l'amélioration de l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple :

- La cible de réduction des GES du Québec de 37,5 % a été fixée en 2015. Elle ne correspond plus à la réalité de l'évolution de la crise climatique ni à la juste part du Québec dans l'effort mondial pour limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius.
- Avec une proportion d'environ 1 % des dépenses annuelles du budget du Québec dédiées à l'économie verte, nous n'avons pas les outils nécessaires pour répondre à la crise.
- Il est urgent de cesser la destruction de milieux naturels et du territoire agricole en périphérie des zones urbaines en établissant un objectif d' « étalement zéro ».
- Il n'est plus suffisant de freiner le déclin de la biodiversité, il faut restaurer la biodiversité perdue et renaturaliser les zones minéralisées.

Agir rapidement

Nos ambitions doivent se traduire par des cibles ambitieuses et des actions rapides et efficaces pour accélérer la transition écologique et climatique. Par exemple :

- La cible pour la fin de la vente des véhicules à essence est fixée à 2035. Rien ne nous oblige à attendre 13 ans pour cesser la vente de véhicules polluants. La Norvège va cesser en 2025, le Royaume-Uni, la Suède, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas et Israël vont cesser la vente en 2030.
- La Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Québec date de 2013 et couvre la période 2013-2020. Elle doit être rapidement mise à jour pour refléter les défis à venir.

Être cohérent

Il est essentiel de cesser de développer des objectifs et de mettre en œuvre des projets qui contredisent et minent nos efforts et nos ambitions environnementales, sociétales et climatiques. Par exemple :

- L'expansion du réseau routier va à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de GES du secteur des transports et de la sobriété énergétique.
- L'effritement des terres agricoles va à l'encontre des objectifs de souveraineté alimentaire.
- Le drainage et la bétonisation des milieux humides pour les projets routiers, industriels et résidentiels contribuent à la perte de la biodiversité et de services écosystémiques essentiels à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, tels que le stockage du carbone et la rétention et l'épuration de l'eau.

Être inclusif

Les impacts de la pollution et des changements climatiques sur la santé humaine et le bien-être ne sont pas distribués aléatoirement : ce sont les personnes racisées, à faible revenu, les femmes et les communautés autochtones qui subissent leurs effets de manière disproportionnée², d'autant plus qu'elles sont généralement sous-représentées au sein des instances décisionnelles. Les mesures de protection environnementale et de lutte aux changements climatiques doivent donc être inclusives et équitables, en tenant compte des besoins de ces populations. Par exemple :

- Moins la population est riche, plus l'aménagement et l'environnement sont pauvres: déserts alimentaires, îlots de chaleur, infrastructures routières sont davantage concentrés dans les quartiers défavorisés.
- Le Plan pour une économie verte et l'actuelle Stratégie d'adaptation aux changements climatiques font fi des inégalités systémiques tandis que les efforts d'adaptation devraient être concentrés sur les populations vulnérables.
- En ignorant les iniquités présentes parmi la population, les autorités publiques courent le risque de développer des réponses inadaptées aux changements climatiques et d'exacerber les injustices existantes, ce qui fera augmenter les coûts d'adaptation à long terme.

² Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada. [Changements climatiques et équité en santé](#). Dans P. Berry et R. Schnitter (éd.), La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement: faire progresser nos connaissances pour agir.

Recommandations

A. Climat et énergie

Le climat est en pleine transformation et provoque déjà des perturbations majeures dans notre société comme des vagues de chaleur mortelles, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt. Les causes sont connues : l'exploitation et l'utilisation d'hydrocarbures, la surconsommation et la destruction des milieux naturels.

Si les bâtisseurs du Québec moderne ont été visionnaires en choisissant l'hydroélectricité, la population québécoise consomme encore beaucoup de pétrole et de gaz fossile pour se déplacer et se chauffer, ainsi que pour la production alimentaire.

Voici donc quelques recommandations pour rehausser l'ambition climatique et mettre fin à la dépendance aux énergies fossiles, qui devraient être intégrées aux plateformes électorales des partis politiques :

- 1 Établir une stratégie renforcée de réduction des émissions de GES en vue d'atteindre une réduction jusqu'à 65 % d'ici 2030, incluant un renforcement du marché du carbone pour que les grands émetteurs fassent leur juste part;
- 2 Interdire sur le territoire québécois la construction ou l'agrandissement de toute infrastructure visant le transport, la distribution ou la consommation d'une énergie fossile comme le charbon, le pétrole et le gaz;
- 3 Éliminer les subventions aux combustibles fossiles (transferts budgétaires, investissements, subventions ou autres dépenses fiscales);
- 4 Développer la filière de l'hydrogène renouvelable uniquement pour les secteurs ne pouvant être directement électrifiés et ne dépassant pas la capacité de production limitée d'hydrogène renouvelable au Québec;
- 5 Réviser la réglementation pour atteindre des normes énergétiques menant à des bâtiments à consommation énergétique nette zéro et permettant l'installation facile de bornes de recharge pour véhicules électriques dans tous les nouveaux bâtiments construits au Québec dès 2025;
- 6 Mesurer l'empreinte carbone du gouvernement et de ses instances (ministères, agences, sociétés d'État, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) et s'engager, par exemplarité, à la réduire de 65 % d'ici 2030;
- 7 Légiférer pour que la Caisse de dépôt et placement du Québec respecte la science climatique et réduise d'au moins 50 % (en absolu) les émissions de GES liées à ses investissements d'ici 2030 et ne finance plus de nouveaux projets de production et de transport de combustibles fossiles.

B. Transport et aménagement

Nos déplacements sont intimement liés à l'aménagement du territoire. Plus nous construisons des milieux de vie étendus sans services de proximité, plus nous créons des besoins artificiels d'utilisation de l'automobile et de construction de nouvelles infrastructures, lesquelles génèrent des GES, augmentent l'extraction de ressources, provoquent la destruction de milieux naturels et l'effritement des terres agricoles.

En déplaçant plus de personnes en utilisant moins d'espace, d'énergie et de matériaux, le transport collectif permet de diminuer l'émission de polluants atmosphériques et d'atténuer des problèmes de santé causés par une mauvaise qualité de l'air.

Le transport actif, quant à lui, représente une économie, et non une dépense pour la société, en plus de favoriser l'activité physique des populations.

Il faut donc mettre fin à l'ère de l'étalement urbain et périurbain et entrer dans l'ère de la consolidation des villes et des villages en accélérant la réalisation de projets en mobilité durable.

De nombreux automobilistes continueront néanmoins de parcourir des dizaines de kilomètres pour aller travailler ou profiter des grands espaces.

À cet égard, les gouvernements ont un rôle déterminant dans la redéfinition de nos comportements par un aménagement des territoires réfléchi et cohérent.

Voici quelques recommandations à cet effet :

- 1 Mettre fin à l'accroissement de la capacité routière à des fins de navettage quotidien et intégrer les objectifs de la politique de mobilité durable dans la planification territoriale;
- 2 Établir un objectif national d'« étalement zéro » d'ici 2040 et mettre en place un indicateur annuel de suivi de l'artificialisation des sols au Québec;
- 3 Financer des projets d'aménagement urbain durables partout au Québec à hauteur de 100 M\$ par année afin de créer des quartiers complets favorables aux déplacements actifs et collectifs;
- 4 Viser à ce que les deux tiers des investissements confirmés en transport terrestre soient dédiés aux transports collectifs d'ici 2026;
- 5 Accélérer la décarbonation du secteur des transports en avançant en 2030 l'interdiction de vente des véhicules à essence au lieu de 2035 et en adoptant une norme véhicules zéro émission (VZE) pour les transports lourds et mi-lourds;
- 6 Respecter le principe de rue complète à l'intérieur des périmètres urbains, soit répondre aux besoins de sécurité et d'accessibilité de tous les usagers de la route, peu importe leur âge et leurs capacités, lors de la conception et de la réfection du réseau routier;
- 7 Mettre en oeuvre une politique de sécurité routière pour l'ensemble du Québec, basée sur l'approche Vision zéro collision grave ou mortelle et appuyée sur les meilleures pratiques à l'international.

C. Agriculture et alimentation

La souveraineté alimentaire s'est imposée en réponse à la pandémie, qui a notamment affecté les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Or, les menaces à cette souveraineté sont multiples et résident principalement dans l'artificialisation des terres agricoles pour faire place à des routes, des projets industriels et à l'expansion de la banlieue.

Une fois détruits, les sols ne peuvent retourner à leur état naturel et puisque seulement 2 % du territoire québécois est cultivable, il faut tout faire pour protéger nos terres agricoles.

Le secteur agricole québécois se verdit, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour réduire les intrants et intégrer les solutions axées sur la nature.

Voici quelques recommandations pour accélérer la transition dans ce secteur vital pour la population québécoise :

- 1 Cesser tout dézonage agricole sur le territoire québécois;
- 2 Viser à ce que les ménages et institutions québécois consomment au minimum 50 % d'aliments sains et diversifiés, cultivés au Québec d'ici 2030;
- 3 Accélérer, soutenir et intégrer la mise en place des pratiques agroenvironnementales favorisant la santé des sols, la diversification des cultures pour des fins d'alimentation humaine, et les bandes riveraines élargies notamment;
- 4 Instaurer des ceintures vertes en zone périurbaine, tout en offrant des incitatifs à l'établissement de productions agricoles nourricières des populations environnantes via des systèmes alimentaires territorialisés;
- 5 Développer un plan de rezonage agricole des terres non minéralisées et instaurer des désincitatifs à laisser les terres en friche dans la zone agricole;
- 6 Poursuivre et accélérer la réduction des pesticides et rediriger tout soutien direct et indirect favorisant leur usage vers le soutien pour l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales.

D. Biodiversité et milieux naturels

Dans notre modèle de développement actuel, nous prenons trop souvent des décisions politiques pour favoriser des activités économiques et industrielles, qui entraînent la destruction des milieux naturels et qui sont dommageables pour la biodiversité. Les espèces et les écosystèmes québécois subissent les conséquences de nos décisions, alors que 153 espèces fauniques et 511 espèces floristiques sont désignées vulnérables, menacées ou susceptibles de l'être.

La nature nous apporte toutes sortes de services écosystémiques, mais elle a aussi une immense valeur culturelle, spirituelle et sociale pour les Québécois et Québécoises, et particulièrement pour les Premiers peuples.

Protéger la biodiversité protège la langue et la culture des nations autochtones, et poser des gestes concrets en ce sens représente donc une opportunité de réconciliation.

Voici quelques recommandations pour freiner l'effondrement de la biodiversité et renverser la tendance :

- 1 Protéger la biodiversité par une planification territoriale visant l'atteinte progressive de 30 % de milieux terrestres et marins protégés d'ici 2030, et renforçant la conservation du territoire, notamment par la mise en place de corridors écologiques et en assurant la représentativité du réseau dans toutes les régions du Québec;
- 2 Consacrer au minimum 1 % des budgets d'infrastructures du Québec au développement d'infrastructures naturelles qui augmentent la résilience équitable et l'adaptation aux changements climatiques, notamment la prévention des inondations, des surverses, des îlots de chaleur et de la santé humaine;
- 3 Adopter un Plan sur la protection et la renaturalisation des milieux naturels qui institue une zone naturelle permanente couvrant le territoire non urbanisé;
- 4 Exiger la prise en compte des services écosystémiques rendus par les infrastructures naturelles comme des actifs et dans le coût des projets, y compris sur le plan de la santé humaine;
- 5 Moderniser nos outils de protection des espèces menacées et vulnérables afin que le Québec puisse pleinement remplir ses responsabilités en la matière;
- 6 Permettre aux municipalités d'exproprier au motif de la protection de l'environnement et définir un mécanisme accéléré de mise en réserve de ces territoires;
- 7 Travailler de nation à nations pour protéger les territoires d'importance bioculturelle et contribuer à la pérennité des cultures et des identités autochtones.

E. Écofiscalité et économie circulaire

Le Québec a été à l'avant-garde de plusieurs mesures écofiscales, pensons notamment à la création de la bourse du carbone en 2013.

Cependant, une analyse détaillée des mesures en place permet de conclure que : « les recettes tirées des mesures écofiscales en proportion du PIB au Québec se situent sous la moyenne OCDE »³.

Le Québec aurait avantage à réviser ses mesures écofiscales en modernisant certaines mesures en plus d'en introduire de nouvelles.

Voici quelques recommandations en ce sens :

- 1 S'appuyer sur les constats et recommandations du Commissaire au développement durable afin de généraliser l'utilisation des mesures d'écofiscalité et d'écoconditionnalité;
- 2 Déployer une stratégie de financement de la mobilité à faible émission comprenant notamment un système de redevance-remise (bonus-malus) autofinancée ainsi que des mesures d'écofiscalité complémentaires;
- 3 Instaurer des désincitatifs à laisser les terres agricoles en friche et des incitatifs à la cultiver de manière durable dans les zones à fort potentiel;
- 4 Adopter un plan d'action visant à décourager le recours à l'élimination, notamment en augmentant la valeur des redevances à l'élimination de manière à ce qu'il s'agisse du dernier recours dans la gestion des matières résiduelles;
- 5 Renforcer le droit à la réparation des biens de consommation en intégrant un indice de réparabilité et de durabilité;
- 6 Réduire l'empreinte matérielle et énergétique du Québec en augmentant l'indice de circularité de l'économie de 3.5 % à 15 % d'ici 2030 et en adoptant des mesures et des cibles chiffrées permettant de l'atteindre;
- 7 Prioriser des investissements dans le recyclage et la circularité des minéraux tout en limitant significativement les subventions publiques visant l'extraction des minéraux vierges.

³ Alexandra Caron-Godin, Michaël Robert-Angers et Lyne Latulippe, [Inventaire des mesures écofiscales au Québec – Édition 2021](#), Cahier de recherche 2021-13, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p. 56.

F. Gestion intégrée de l'eau

À maintes reprises dans l'histoire du ministère de l'environnement, la gestion intégrée de l'eau fut une ambition.

Les mesures de contrôle pour dépolluer les eaux et limiter sa consommation se sont succédé sans jamais aboutir à une véritable gestion concertée et efficace de la ressource.

Aujourd'hui encore, les épisodes de stress hydrique augmentent et les polluants présents dans les cours d'eau sont encore trop nombreux.

Pour surmonter ces problèmes, le Québec doit renforcer son chantier sur l'assainissement des eaux usées municipales, contrôler et limiter les grands préleveurs d'eau et s'attaquer résolument à la réduction de la pollution agricole.

Voici nos recommandations principales :

- 1 Réduire les débordements d'eaux usées plutôt que le maintien des fréquences de débordements d'eaux usées aux niveaux enregistrés en 2014;
- 2 Mettre en place un programme de mise aux normes des stations d'épuration pour la désinfection des eaux usées (traitements secondaires);
- 3 Revoir à la hausse la redevance payée par les préleveurs d'eau et réduire la quantité quotidienne autorisée sans frais dans les bassins versants ayant des récurrences de stress hydriques;
- 4 Rendre accessibles, en libre accès, les données de prélèvements d'eau souterraine et/ou de surface par chacun des préleveurs;
- 5 Mettre en place des bandes riveraines d'au minimum 5 mètres sur toutes les terres agricoles au Québec et soutenir les agriculteurs pour y parvenir afin de limiter l'érosion des sols et la libération du phosphore dans les rivières;
- 6 Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.

G. Gouvernance environnementale et climatique équitable

Un récent rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec rapportait que le brûlage de déchets à ciel ouvert était pratiqué dans plusieurs villages autochtones du Nord du Québec, exposant ces communautés à de graves risques pour leur santé.

Cette situation d'injustice environnementale est l'expression d'une réalité plus large, celle du retard du Québec sur le développement de plans environnementaux et d'adaptation aux changements climatiques sous le prisme de l'équité.

Nous sommes d'avis que le déploiement de nouvelles mesures, quelle que soit leur nature, ne peut se passer d'une telle analyse, reposant sur des données probantes, au risque d'exacerber les iniquités préexistantes.

De plus, en amont de la mise en place de toute politique ou mesure, une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) devrait être menée afin de prévenir les inégalités.

- 1 Élaborer une stratégie nationale qui fera les liens entre les différents systèmes d'oppression et l'exposition aux risques environnementaux afin d'institutionnaliser le principe de justice environnementale au Québec;
- 2 Répondre simultanément à la crise du logement et à la crise environnementale en finançant la construction de logements sociaux dans des milieux de vie durables;
- 3 Reconnaître la vulnérabilité des communautés autochtones aux changements climatiques, et respecter et protéger leurs droits et leurs responsabilités sur leurs terres, leurs ressources naturelles et leurs modes de vie;
- 4 Adopter un nouveau cadre environnemental pour l'extraction des ressources minérales, en interdisant notamment de déverser des déchets miniers dans les lacs et en assujettissant tout projet d'exploitation minière à la Procédure réglementaire d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement (p. ex.: BAPE);
- 5 Adopter une loi obligeant le gouvernement d'octroyer au minimum 1 % de son budget global au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), afin de lui donner les ressources nécessaires pour encadrer le développement du Québec, conformément aux engagements et obligations en matière de protection de l'environnement et de la santé humaine;
- 6 Adopter une loi accordant au MELCC la responsabilité exclusive de la politique gouvernementale québécoise en environnement et les pouvoirs nécessaires à son application;
- 7 Reconnaître et financer l'Action communautaire en environnement;
- 8 Intégrer de façon formelle dans les curriculums scolaires l'éducation relative à l'environnement, à l'écocitoyenneté et à la citoyenneté mondiale ainsi qu'une éducation sur l'histoire des Premières Nations, Inuits et Métis avec leur accord, et ce, de la petite enfance aux niveaux les plus élevés, tout en donnant au personnel enseignant les connaissances et les moyens pour le faire.

Présentation des organisations



Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. Par des projets de démonstration, d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation, Équiterre contribue à l'émergence de solutions sur le terrain, à la transformation des normes sociales et à l'adoption de politiques publiques.

Nous nous sommes donné comme mission de concrétiser de nouvelles façons de se nourrir, produire, consommer et se déplacer qui sont sobres en carbone, compatibles avec les écosystèmes et la justice sociale, et conçues à l'échelle de nos territoires et de leurs communautés.

Équiterre compte 25 000 membres et plus de 150 000 personnes abonnées à nos réseaux sociaux. L'organisme, qui fêtera bientôt son trentième anniversaire, est l'un des principaux organismes environnementaux au Québec.



Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées à travers le Québec, afin d'assurer la protection à long terme de la forêt boréale, du Grand Nord, du Saint-Laurent et des écosystèmes qui abritent nos espèces menacées. Nous veillons également à la bonne gestion des aires protégées existantes et au déploiement des solutions nature pour le climat.

Fondée en 2001, la section québécoise de la SNAP met à profit un réseau canadien actif depuis 1963, composé d'un bureau national à Ottawa et de 13 sections d'un océan à l'autre. La SNAP Québec a contribué à la création de plus de 120 000 km² d'aires protégées au Québec.



Trajectoire Québec est une association qui intervient dans la représentation des citoyens et la promotion de leurs intérêts en matière de transports collectifs partout au Québec. Fondée en 1977 sous le nom de Transport 2000, l'association soutient l'accès à des services de mobilité abordables, sécuritaires et de qualité, en plus de rassembler et de mobiliser citoyens, associations et corporations grâce à son expertise en mobilité citoyenne.

L'association agit par des représentations, mobilisations, des interventions médiatiques et par la remise annuelle des Prix Guy-Chartrand. Pour adhérer ou soutenir par un don l'association, visitez trajectoire.quebec



Établie en 1990, la Fondation David Suzuki est un organisme sans but lucratif pancanadien et bilingue. Son siège social est à Vancouver et compte des bureaux à Montréal et Toronto. La Fondation a pour mission de protéger l'environnement et notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir. Le travail de la Fondation contribue à résoudre la crise climatique et la disparition massive des espèces en mettant l'accent sur trois volets essentiels : zéro émission de carbone, nature florissante et collectivités durables. Par la science, la sensibilisation, l'analyse de politiques et l'engagement du public, et des partenariats avec les entreprises, les gouvernements et les acteurs de la société civile, la Fondation œuvre à définir et à mettre en place des solutions permettant de vivre en équilibre avec la nature. La Fondation David Suzuki compte sur l'appui de plus de 300 000 sympathisants à travers le Canada, dont près de 100 000 au Québec.



L'écothèque est un regroupement étudiant basé à l'Université de Montréal qui cherche à intensifier l'implication étudiante écosociale. Nous agissons par le biais de projets collaboratifs, participatifs, inclusifs et décoloniaux autour de trois pôles : l'éducation, l'art et le militantisme.



Depuis plus de 50 ans, Vélo Québec encourage sans relâche l'utilisation du vélo afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens. Vélo Québec travaille à la création d'environnements favorables au transport actif et est reconnu à travers le Québec et au-delà de nos frontières. Vélo Québec coordonne les activités de mobilisation, les activités techniques et de communication liées au déploiement et à la mise aux normes de la Route verte pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Vélo Québec est un interlocuteur de premier rang auprès de différents niveaux de gouvernement pour identifier les besoins et les solutions afin d'améliorer et d'accroître l'usage du vélo.



Depuis 1997, Eau Secours promeut la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits de la population. Pour ce faire, nous offrons une expertise sur la gestion responsable de notre ressource en eau potable, nous menons des études et des recherches sur les enjeux d'actualités et en informons et sensibilisons la population, les autorités gouvernementales, les organismes et institutions des orientations et actions à déployer pour y arriver. Eau Secours regroupe des membres individuels et de membres collectifs représentant une constellation de milieux, notamment des groupes citoyens, environnementaux, religieux, sociaux et communautaires, ainsi que des syndicats et des associations étudiantes pour qui la commercialisation, la privatisation, la contamination et le gaspillage de l'eau sont tous des freins à l'application du droit humain à l'eau reconnu par les Nations Unies, le Canada et le Québec.



Depuis sa création le 26 novembre 2002, Fondation Rivières voit à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel et écologique des rivières, tout autant que de la qualité de l'eau. Cette mission est d'ordre environnemental, mais aussi social et éducatif. Nous sommes actifs sur trois fronts: qualité de l'eau,

accès aux plans d'eau et préservation du caractère naturel des rivières. Nous produisons et diffusons des outils et de la documentation sur l'évolution de l'état des plans d'eau (lacs et rivières) au Québec et nous proposons des mesures concrètes pour réduire la pollution dans les plans d'eau (lacs et rivières).

Nous réalisons des activités d'éducation et de sensibilisation auprès du grand public sur l'importance de protéger les plans d'eau au Québec et participons activement au débat public pour protéger nos lacs et rivières.



Piétons Québec revendique la sécurité et le confort pour toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. En raison des avantages immenses, autant individuels que collectifs, de se déplacer à pied, elle s'attache également à valoriser la marche comme mode de déplacement et à en augmenter sa pratique.

Afin de transformer les normes sociales, le cadre réglementaire et les environnements bâtis en faveur des piétons, Piétons Québec sensibilise, mobilise, outille et influence les citoyens ainsi que les décideurs publics.



Accès transports viables est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de défendre les droits des utilisatrices et utilisateurs des transports collectifs (transport en commun, covoiturage, autopartage) et actifs (marche, vélo), ainsi que de promouvoir la mobilité durable dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Régulièrement, l'organisme documente et intervient sur divers dossiers publics en lien avec les transports et l'urbanisme dans ces deux régions.

Accès transports viables oeuvre aussi à la sensibilisation et la mobilisation en faveur de la mobilité durable, autant par des campagnes de promotion que des activités d'éducation.

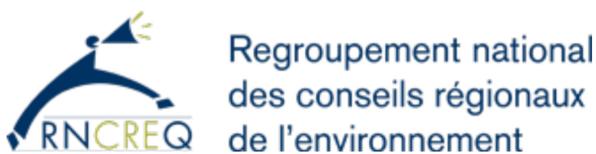
Enfin, que ce soit par la réalisation de plans de déplacement ou par des mandats d'intervention dans les milieux, Accès transports viables contribue à la création d'environnements favorables à la mobilité durable.



Nature Québec est une organisation nationale sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-e-s, 40 groupes affiliés, 30 employé-e-s, et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, d'Anticosti jusqu'au cœur de nos villes, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète.



Officiellement créée en 2018, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) regroupe des centaines de médecins québécois interpellés par les enjeux environnementaux. L'AQME s'intéresse notamment aux impacts des changements climatiques sur la santé, aux transports actifs et en commun ainsi qu'aux pesticides, et milite contre des projets tels que la hausse de la norme de nickel (à Québec) et pour des projets notamment pour rendre le milieu de la santé carboneutre d'ici 2040.



Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est un réseau d'acteurs enracinés dans leur région, les 16 conseils régionaux de l'environnement (CRE). Ils rassemblent plus de 160 professionnel.le.s aux domaines d'expertises variés, tous et toutes animés par la vision d'une société plus sobre en carbone, plus respectueuse de l'environnement et plus juste.

Ils représentent plus de 1500 membres : municipalités, groupes environnementaux, entreprises et organismes parapublics. Ainsi, le RNCREQ œuvre sur l'ensemble du territoire québécois pour mobiliser, développer les connaissances, accompagner, encourager le passage à l'action auprès des décideurs, des professionnel.le.s et des élu.e.s.

Le RNCREQ intervient dans de nombreux enjeux : changements climatiques, conservation des milieux naturels, biodiversité, transition énergétique, forêt, économie circulaire, mobilité et aménagement du territoire. Le réseau des CRE est notamment engagé actuellement dans une démarche d'action climatique auprès des municipalités.



Le Réseau des femmes en environnement est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer le pouvoir d'agir des membres, des personnes et des organisations afin d'améliorer la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être : des initiatives de femmes pour le bien collectif. En vingt ans, le Réseau a acquis une expertise unique en écoresponsabilité dans plusieurs domaines, entre autres : milieu de travail, santé environnementale, communication responsable, événements écoresponsables, etc.

Le Réseau offre ses services auprès de petites et grandes organisations souhaitant intégrer le développement durable à leurs pratiques, notamment la rédaction de politiques de développement durable, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action en développement durable et l'offre de service-conseil.



Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Polyvalente, rigoureuse et engagée, l'équipe de Vivre en Ville déploie un éventail de compétences en urbanisme, mobilité, verdissement, design urbain, politiques publiques, efficacité énergétique, etc.

Cette expertise diversifiée fait de l'organisation un acteur reconnu, tant pour ses activités de recherche, de formation et de sensibilisation que pour son implication dans le débat public et pour ses services de conseil et d'accompagnement.

The logo for Greenpeace, featuring the word "GREENPEACE" in a bold, green, sans-serif font.

Fondé il y a 50 ans à Vancouver, Greenpeace est maintenant un réseau international d'organisations indépendantes présentes dans 57 pays qui agissent selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix. Greenpeace est totalement indépendante des gouvernements, des partis politiques et des entreprises desquels elle n'accepte aucun don. À l'international, Greenpeace compte près de trois millions de membres et sympathisants alors que Greenpeace Canada compte plus de 55 000 donateurs et plus de 200 000 sympathisants dont près de la moitié sont au Québec.

Le travail de Greenpeace Canada contribue à résoudre la crise climatique et la disparition de la biodiversité en se concentrant présentement sur trois aspects essentiels : le climat et l'énergie, la nature et l'alimentation, et les plastiques et les océans. L'organisme se dévoue à la mobilisation sociale et les changements systémiques.



Fondée en 2008, la Coalition Québec meilleure mine (QMM) a pour mission de promouvoir de meilleures pratiques et politiques minières sur les plans social, environnemental et économique au Québec. La Coalition QMM regroupe aujourd'hui une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 300 000 individus de toutes les régions du Québec, dont des organismes citoyens, environnementaux, syndicaux, universitaires et des associations de médecins.

Depuis près de 15 ans, la Coalition QMM informe, mobilise et agit. Elle est au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce

secteur. La Coalition contribue positivement à redéfinir les lois et les politiques publiques dans le secteur minier, notamment concernant la Loi sur les mines, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, les territoires incompatibles à l'activité minière, les redevances, de même que sur des filières minérales spécifiques telles que celles de l'uranium, de l'amiante et plus récemment sur les minéraux critiques et stratégiques.

La Coalition QMM est un membre actif du Comité consultatif du ministre des mines du Québec depuis 2014.